

Erratum

Fonds canadien de protection des épargnants Décision n° 2020-PDG-0055

Veillez noter que les annexes A et B faisant partie de la décision n° 2020-PDG-0055 du 30 septembre 2020 ont été omises, par erreur, dans le texte de cette décision publié à la section 7.5 du bulletin du 22 octobre 2020 (vol. 17, n° 42). Le texte de la décision n° 2020-PDG-0055 avec ses annexes A et B est publié avec un erratum, à la section 7.5 du bulletin du 7 janvier 2021 (vol. 18, n° 1).